



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



OPPBTP
La prévention BTP

Incendie, un risque majeur lors des travaux de décapage de façades sur les chantiers du bâtiment

DTE 251



Avec la substitution des décapants de peinture à base de dichlorométhane, une recrudescence d'incendies de façade en Ile-de-France liés à l'utilisation de décapants inflammables à bas point éclair* a été constatée.

Comment choisir son décapant ?

- Évaluer systématiquement les risques liés aux produits de décapage.
- Utiliser un décapant non inflammable, choisir un point éclair* élevé (supérieur à 60 °C).
- Proscrire les décapants contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.
- Contacter vos fournisseurs afin de disposer de décapants dont l'étiquetage ne comporte pas de mention de danger, ni de pictogramme.
- Former et informer les utilisateurs.

• Vérifier le point éclair* de tous les décapants - rubrique 9 - fiche de données de sécurité (FDS).

• Nécessité de respecter les mesures de prévention et les conditions d'application prévues par le fabricant.

**Point éclair : température minimale à partir de laquelle un mélange de vapeurs et d'air peut être enflammé dans les conditions normales de pression.*

ATTENTION

Prudence lors de l'utilisation de décapants.

**N'OUBLIEZ PAS D'ÉVALUER
LE RISQUE INCENDIE !**

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

**Incendie, un risque majeur lors des travaux de décapage
de façades - DTE 251**

Cramif - Janvier 2015

Cramif - DTE 251 - Janvier 2015



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France